

INGÉNIEUR D'AFFAIRES - CADRE TECHNICO-COMMERCIAL CHARGÉ D'AFFAIRES - RESPONSABLE MARKETING RESPONSABLE EXPORT - CHEF DES VENTES - CHEF DE PRODUIT

Pourquoi embaucher un apprenti ?

L'apprentissage est une pédagogie par l'alternance qui permet d'associer la formation académique à la formation professionnelle.

L'apprenti devient un collaborateur formé à l'univers de son entreprise et à ses méthodes de travail.

L'apprenti a un statut de salarié de l'entreprise (Contrat à Durée Déterminée) avec tous les droits et les obligations qui en découlent (respect du règlement intérieur, droit aux congés payés, etc...).

L'apprentissage permet à l'entreprise de :

- bénéficier d'exonération partielle de charges sociales et d'aides financières (indemnités versées par le Conseil Régional, crédit d'impôts...), selon la réglementation en vigueur
- profiter d'un regard neuf
- transmettre un savoir-faire et prendre un engagement citoyen
- réussir un pré-recrutement
- bénéficier d'un réel suivi de la mission lors de sa présence en entreprise

Comment se déroule l'apprentissage à l'ESTA ?

L'apprentissage à l'ESTA se pratique exclusivement en 5ème année. La durée du contrat signé entre l'étudiant et l'entreprise ne pourra être inférieure à 12 mois.

L'étudiant a l'obligation d'être présent à l'école 5 mois soit de Septembre à Janvier.

En fonction des besoins de l'entreprise, le contrat pourra débuter 2 mois avant le début de la formation, soit en juillet. Il ne pourra se terminer avant la date de fin de formation, soit le 25 septembre.

Afin de proposer la 5ème année en apprentissage, l'ESTA dispose d'un partenariat avec un CFA franc-comtois.

CFA partenaire

Institut Supérieur d'Apprentissage des CCI
46 avenue Villarceau
CS 31726
25043 Besançon Cedex
Code UAI : 0251933R



Diplôme :

**Manager en Ingénierie
d'Affaires Industrielles**

Code : 16031207



MODE D'EMPLOI

POUR L'ENTREPRISE

- ▶ Elle confie à l'apprenti une ou plusieurs missions professionnelles en relation directe avec la qualification du diplôme de l'ESTA.
- ▶ Elle fait parvenir l'offre de mission à l'ESTA pour validation avant de l'envoyer à l'apprenti : définition de l'objectif principal de la mission ainsi que les tâches précises qui seront confiées à l'apprenti.
- ▶ Elle nomme un maître d'apprentissage au sein de ses services qui encadrera et conseillera l'étudiant. Ce tuteur devra participer au suivi et à la coordination mis en place par l'école.
- ▶ Elle prend en charge tout ou partie du coût de la formation de l'apprenti durant la durée du contrat d'apprentissage. Ce financement se réalise :
 - Soit via le versement de la taxe d'apprentissage,
 - Soit sur fonds propres (convention particulière) si l'entreprise n'est pas assujettie à la taxe d'apprentissage ou si cette dernière est inférieure aux frais de scolarité ; l'entreprise s'engage alors à verser au minimum 3 000 € à l'ESTA (montant correspondant aux frais de scolarité du semestre pédagogique de l'apprenti).
- ▶ Elle rémunère l'apprenti sur toute la durée du contrat d'apprentissage, selon une grille définie.

GRILLE DE RÉMUNÉRATION

▶ 78% DU SMIC

Sauf convention collective particulière

POUR L'ÉCOLE

- ▶ Elle assure le suivi de l'étudiant dans le cadre de sa formation.
- ▶ Elle assure la coordination avec l'entreprise.
- ▶ Elle nomme un tuteur au sein de son équipe pédagogique.
- ▶ Elle délivre une formation commerciale et technologique à l'apprenti, en relation avec le diplôme préparé.

L'ESTA s'engage pour :



Selling
technology

ésta
school of business & technology
Belfort / Lyon

3 rue Fréry - CS 50199
90004 Belfort Cedex
03 84 54 53 53
www.esta-groupe.fr

VOTRE CONTACT À L'ESTA

Aline HUSSON

Responsable des Relations Entreprises

▶ ahusson@esta-groupe.fr

▶ +33 (0)3 84 54 54 76